
COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL 11 février 2015

Après avoir accompagné la mise en place de toute la panoplie d'outils : TBVS (Tableau de bord de Veille Sociale), EDD (Espace De Dialogue), DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnelles), guide PRS (Prévention des Risques Psycho Sociaux), fiche de signalement, etc... **la CFTC DGFIP constate une dégradation des conditions de vie au travail dans le réseau.**

Lors de la séance du 9 juillet 2014, la CFTC DGFIP avait demandé que la DGFIP passe réellement à l'action pour améliorer le quotidien de tous ses agents. Il y a réellement urgence en la matière. A l'ordre du jour de ce nouveau comité, la CFTC DGFIP constate la volonté de l'administration d'aller dans ce sens même si les directions locales restent plus timides dans la mise en oeuvre.

La DG a indiqué qu'elle voulait progresser sur la dimension CVT. La prise de conscience est longue : la culture CVT n'est pas totalement aboutie. Cette dimension sera intégrée à l'évaluation des DDFIP/DRFIP.

A l'occasion de cette rencontre, la CFTC DGFIP a évoqué la situation de la CAE de Lyon, qui a été taguée depuis plus de 15 jours et où aucun agent de sécurité n'est présent (pas de militaires ni de policiers alors qu'il s'agit d'un établissement public ou travaillent 700 agents). La direction générale s'est engagée à intervenir pour régler cette situation et assurer la sécurité des fonctionnaires qui travaillent sur le site.

Fiche n° 1 : impact des grands projets à la DGFIP :

Les directions locales doivent être contraintes à suivre une méthodologie (rédaction d'une fiche d'impact pour toutes les restructurations ou suppression de services) car les agents subissent encore trop les restructurations sans être consultés ou associés (ex : modifications des horaires d'ouverture au public, fermetures des C4, création des PCR, etc..).

Sur la fiche d'impact, la CFTC DGFIP a revendiqué qu'il soit indiqué que le « CHSCT soit toujours consulté car c'est la seule instance compétente pour examiner l'impact sur les structures de la suppression ou des fusions des services », quelle que soit la notion d'importance définie par la direction.

Pour l'administration, la fiche d'impact est un document clé et non un papier administratif supplémentaire. Le process est primordial car il en va de la qualité de vie au travail.

Fiche n° 1 bis : dématérialisation et double écran :

Pour la CFTC DGFIP si la dématérialisation et la mise en place de double écran génèrent un gain de temps et la possibilité d'ouvrir plusieurs fenêtres en même temps, cette évolution dans les méthodes de travail entraîne une fatigue visuelle (écrans de taille et de résolution différentes), des douleurs de la nuque (TMS Troubles musculo-squelettiques).

L'administration a engagé une étude depuis le 9 février jusqu'à fin avril 2015. Réalisée par les ergonomes du secrétariat général, elle porte sur la dématérialisation et le travail sur double écran, pour les applications GEST PART et Helios dans les départements de Seine et Marne et de la Vienne

Pour la CFTC DGFIP les constats qui seront faits suite à cette étude devront aboutir à des actions concrètes pour les agents concernés.

Fiche n° 2 : EDD (Espace De Dialogue) bilan 2014 :

Ce dispositif est-il connu de tous les agents ? La CFTC DGFIP en doute.

De plus la CFTC DGFIP s'interroge sur le sentiment de méfiance évoqué par les directions, de la part des agents et des supérieurs hiérarchiques. La CFTC DGFIP se demande si la présentation et la promotion des EDD est pertinente ? Il n'y a pas un franc développement de ce dispositif toutefois, les agents éprouvent le besoin de parler de leur travail, de leur quotidien et des difficultés qu'ils rencontrent. Pourquoi ce paradoxe ?

L'administration tient à ce que les EDD vivent et perdurent, pour permettre aux agents de s'exprimer sur leur travail en toute liberté. Elle rappelle aussi qu'il ne faut pas confondre médiation (au moment du pic de la crise) et EDD (échanges du collectif sur le travail à tout moment de l'année quand le besoin s'en fait sentir). Une réflexion est menée pour relancer les EDD.

Fiche n° 3 : TBVS (tableau de bord de veille sociale) :

Pour la CFTC Finances Publiques le TBVS est un outil utile qu'il convient d'analyser plus finement pour en tirer des conséquences. Les services RH disposent aujourd'hui de nombreux outils concernant les conditions de vie au travail. Toutefois ils se sentent parfois démunis face à des agents en souffrance.

Le TBVS est un outil d'alerte et il a besoin de vivre dans le temps pour que ses données soient exploitables. Pour l'administration, le TBVS est un outil précieux mais n'a jamais été pensé comme un outil d'aide à la suppression des emplois.

Fiche n° 3 bis : écrêtements horaires variables :

Pour la CFTC DGFIP, la proposition de l'administration d'assouplissement jusqu'à 2 journées de récupération sur le mois suivant (dans la limite de 12 jours par an), n'est pas suffisante !

Certaines directions la pratiquent après certains pics d'activité mais ça ne règle pas la situation des crédits d'heures le reste de l'année.

La CFTC DGFIP revendique que tous les agents régulièrement écrêtés, récupèrent leur crédit d'heures même si les pics d'activité s'échelonnent tout au long de l'année. Sur le même registre, on peut évoquer les jours sur les CET, etc...

La DG n'a pas beaucoup de marges de manœuvre sur le sujet en raison de la réglementation et que sa proposition permet de tenir compte des pics d'activité. Toutefois, la direction s'engage à porter une réflexion sur le sujet en tenant compte des remarques apportées.

Fiche n° 4 : médiation sociale :

Ce dispositif visant à mettre en place un médiateur social est à faire vivre. **La CFTCDGFIP demande un premier bilan en 2016 et à être destinataire du guide de mise en place avant qu'il ne soit diffusé aux directions.**

L'administration propose de créer une cellule de médiation sociale, qui découle naturellement des EDD sensibles. Les médiateurs seront formés conformément aux règles liés à cette activité spécifique.

C'est une fonction nouvelle, générée par de la demande d'interventions dans des situations de crises.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES - CFTC DGFIP

Bâtiment Condorcet - 6, rue Louise WEISS

75 703 Paris cedex 13

Tel 01 44 97 32 74 – Fax 01 44 97 33 11

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>